

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-2000

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sathonay Village

objet : Aménagement de la place Danis - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Suchet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-2000**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Sathonay Village

objet : **Aménagement de la place Danis - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commune de Sathonay Village réalise la construction de son pôle petite enfance en limite du parc de la mairie et de la place Danis. Cette construction nouvelle marque le début du réaménagement du centre du village autour de cette place qui se conclura avec la construction d'une halle de marché.

La maîtrise d'ouvrage de la construction du pôle petite enfance est assurée par la commune. Toutefois, celle-ci a sollicité l'aide de la Communauté urbaine pour la partie opérationnelle du projet. Le Conseil communautaire a autorisé, par délibération n° 2010-1279 du 15 février 2010, la mise à disposition des services de la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) pour des missions d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, financier et technique.

L'aménagement de la place Danis dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté urbaine, fait partie du projet de réaménagement du centre du village et il s'avère opportun de la réaliser simultanément à la construction du pôle petite enfance afin de caler géométriquement et altimétriquement ces 2 projets entre eux et par rapport à l'existant.

Dans l'objectif de favoriser une cohérence à la fois technique et temporelle entre la réalisation de cette opération et la construction du pôle petite enfance de la commune, la maîtrise d'ouvrage opérationnelle de l'aménagement de la place a été confiée par la délégation générale au développement urbain à la DLB.

A l'achèvement des travaux, la domanialité de cette place serait transférée au domaine public de la Communauté urbaine de Lyon.

L'architecte conseil de la commune a proposé 2 hypothèses d'aménagement de cette place en tenant compte des équipements publics futurs, soit l'équipement jeunes enfants et la halle de marché. A partir de ces 2 hypothèses, les principes de fonctionnement de la place ont été approuvés par la commune en mai 2010 et des fonctionnalités définies : une soixantaine de places de stationnement, une organisation géométrique en rapport avec les bâtiments existants, une liaison ouest à privilégier entre la rue des Tilleuls et le parc de la mairie, enfin une végétalisation à retrouver le long de la rue des Tilleuls pour compenser les abattages d'arbres dans le parc de la mairie nécessaires pour l'implantation du pôle petite enfance.

A ce stade du dossier, l'enveloppe financière prévisionnelle et maximale de l'opération sur l'ensemble du périmètre opérationnel est établie à 1 135 000 € toutes dépenses confondues.

Afin de poursuivre cette opération simultanément à l'équipement petite enfance dont les études de maîtrise d'œuvre débiteront en janvier 2011, il est nécessaire de lancer concomitamment les consultations des prestataires, notamment la maîtrise d'œuvre d'où la nécessité d'une première individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 120 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de la place Danis à Sathonay Village.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 2335, pour un montant total de 120 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 20 000 € TTC en 2011,
- 50 000 € TTC en 2012,
- 50 000 € TTC en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.